



TRAVAIL EN ACTION

Contraintes et libertés

PRAXIS

Groupe **&** Société
Publication pédagogique d'éducation permanente



C.D.G.A.I.

CDGAI

Centre de Dynamique des Groupes et d'Analyse Institutionnelle asbl

Publication pédagogique d'éducation permanente



C.D.G.A.I.

Contraintes et libertés

Auteur

L'équipe de l'asbl PRAXIS

Concept et coordination

CDGAI

Collection Travail en action - 2013

Éditrice responsable : Chantal Faidherbe

Présidente du C.D.G.A.I.

Parc Scientifique du Sart Tilman

Rue Bois Saint-Jean, 9

B 4102 - Seraing - Belgique

Graphisme : Le Graphoscope

legraphoscope@gmail.com

TRAVAIL EN ACTION

TRAVAIL EN ACTION

Intentions de ce livret

◆ La contrainte est-elle omniprésente dans notre société et donc dans le secteur psycho-social ? L'éducation permanente, la formation continuée, l'aide sociale, etc. sont-elles des espaces de normalisation sociale, voire de répression ou sont-elles des espaces d'expression et d'émancipation ?

Comment les intervenants psycho-sociaux de l'asbl Praxis «font-ils avec» la contrainte qui pèse sur leurs usagers et donc sur eux ?

Autant de questions pertinentes et confrontantes qui ont été l'occasion de renouer avec un débat interne permanent sur l'éthique et le sens du travail psycho-social sous la contrainte.

La direction de l'asbl Praxis a choisi de déposer toutes ces questions et leurs corollaires au sein de l'équipe pour recueillir la parole des intervenants et ensuite structurer les échanges sous forme de fiches invitant le lecteur à transposer ce questionnement au sein de sa réalité professionnelle.

Public visé

- ◆ Les animateurs, formateurs, coordinateurs, directeurs de l'associatif et des services publics.
- ◆ Les éducateurs, assistants sociaux, psychologues qui travaillent sous mandat.
- ◆ Toute personne intéressée par le sujet.

TRAVAIL EN ACTION

SOMMAIRE

Préambule : De l'idée à l'écriture, un chemin en équipe...	9
Introduction : aide psycho-sociale et contrainte, d'où venons-nous ?	11
La contrainte est parmi nous !	17
Le groupe comme espace démocratique possible sous la contrainte !	25
Quand le terme «contrainte» entre en écho avec les termes «violences conjugales et familiales»	31
Double contrainte pour les intervenants psycho-sociaux ?	35
Conclusion	40
Bibliographie	42
Support pédagogique	44



TRAVAIL EN ACTION

PRÉAMBULE : DE L'IDÉE À L'ÉCRITURE, UN CHEMIN EN ÉQUIPE...

L'idée de parler de l'aide contrainte pouvait être passionnante mais il fallait structurer la pensée, orienter les débats et restituer les réflexions par écrit en s'adressant au plus large public.

L'équipe de l'asbl Praxis n'est pas composée de théoriciens ou de chercheurs; il s'agit d'une équipe d'intervenants de terrain intéressés de réfléchir à partir d'expériences vécues.

Voici en quelques mots le processus d'écriture développé pour rédiger ce livret.

La direction de l'asbl Praxis a rencontré deux fois la coordinatrice pédagogique du CDGAI afin de débroussailler le terrain et de déterminer des grands axes thématiques.

Cela donnera l'idée des poupées russes :

- ◆ la contrainte dans la société ;
 - ◆ la contrainte dans la société et donc dans les groupes de responsabilisation à Praxis ;
 - ◆ la contrainte dans la société, dans les groupes de responsabilisation à Praxis et donc dans la problématique des violences conjugales et familiales traitée à Praxis ;
 - ◆ la contrainte dans la société, dans les groupes de responsabilisation à Praxis, donc dans la problématique des violences conjugales et familiales traitée à Praxis et donc mobilisante autant pour l'utilisateur que pour l'intervenant.

A partir de là, la direction de l'asbl Praxis a rédigé un mémo et proposé une série de questions adressées à l'ensemble de l'équipe.

Chacun a eu l'occasion d'y répondre d'abord individuellement et par écrit. Ce fut la première étape de récolte d'un matériau brut.

L'équipe étant répartie sur trois sites différents, une réunion d'échanges a été organisée sur chaque implantation. Partir du vécu des intervenants, leur permettre de le partager, pour le mettre en mots ensuite, le modéliser, établir les rapprochements et donner sens aux différences exprimées autour des réalités «contrainte(s)» qui pourtant les réunissent tous, telle a été la richesse de ces échanges. Deux de ces rencontres ont été enregistrées sur dictaphone, l'une de ces rencontres a donné lieu à un procès-verbal.

Ce sont ces paroles d'équipe qui ont servi de substrat à la mise en mots par quelques-uns d'entre nous. En effet, après les échanges en équipes, la table des matières est apparue comme un découlement logique.

Trois personnes volontaires (Cécile Kowal, Héloïse De Visscher et Anne Jacob) se sont réparties les thèmes afin d'entamer la rédaction du livret en tant que tel. Les expériences de terrain ont alors été enrichies ou illustrées par des références théoriques diverses. Les rédacteurs ont tenté de rester le plus fidèle possible aux productions des équipes bien que tout n'a pu être exploité.

INTRODUCTION : AIDE PSYCHO-SOCIALE ET CONTRAINTE, D'OÙ VENONS-NOUS ?

L'idée de Praxis naît vers la fin des années 1980, à l'initiative de personnes travaillant depuis de nombreuses années dans un centre résidentiel pour personnes pharmacodépendantes. L'option thérapeutique de ce centre de post-cure s'inspire des communautés thérapeutiques.

En quoi consistent ces communautés ?

Ce sont des lieux transitoires où les adultes vivent en groupe et apprennent à gérer leurs pulsions, à construire des relations saines avec les autres, à résoudre les problèmes de la vie quotidienne et à assurer leurs équilibres psychique et physique afin de pouvoir ensuite s'intégrer à l'extérieur, dans les meilleures conditions. En pratique, le résident y est généralement accueilli à travers un rituel d'admission qui serait un équivalent d'adoption par le groupe. Ensuite, le séjour est marqué par une forte structuration de la vie quotidienne, avec une alternance en proportion variable d'activités thérapeutiques (individuelles ou de groupe, voire familiales), d'activités pédagogiques, utilitaires ou occupationnelles et par une forte immersion dans des relations de groupe. C'est par le groupe et la relation expérimentée et vécue au sein du groupe que chacun peut comprendre la fonction du toxique dans sa vie, et choisir le chemin de l'abstinence.

Fin des années 1980, l'idée de l'asbl Praxis est de rejoindre les toxicomanes en prison afin d'y réaliser un travail en groupe portant sur la prévention des dépendances.

«Cette période très riche en réalisation de diverses natures (travail clinique avec des toxicomanes incarcérés, formations de professionnels pénitentiaires et extra-pénitentiaires, soutien au développement de projets locaux, animation d'un réseau transfrontalier multi-professionnel, participation à une (re)-définition de la politique pénitentiaire en matière des pharmacodépendances) a été pour PRAXIS l'occasion de mettre en œuvre plusieurs de ses valeurs : **la lecture systémique** (Penser globalement pour agir localement), **le décloisonnement des mondes professionnels** pénitentiaires et extra-pénitentiaires, la recherche de **modes de travail coopératif** plutôt qu'exclusif.»

(Vincent Libert & al. 2012, p.17-18)

En 1994, la publication de la loi portant sur l'organisation des Mesures Judiciaires Alternatives ouvre une nouvelle perspective. Les fondateurs déposent, au nom de PRAXIS, un projet de «formation socio-éducative» en groupe, visant les « auteurs de violences associées à la consommation de produits psychotropes ». C'est à la faveur de ce travail que Praxis comprend le lien entre consommation et violence intrafamiliale.

Aujourd'hui, l'asbl Praxis n'est pas une communauté thérapeutique mais préserve des valeurs communes ainsi qu'une certaine filiation dans les méthodes de travail.

En 2003, l'accompagnement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales devient le travail exclusif de Praxis, qui a affirmé son choix de travailler à l'articulation du monde judiciaire et de la santé. PRAXIS accompagne spécifiquement et exclusivement les personnes qui recourent aux comportements violents dans leurs relations conjugales et familiales. Mais il n'est en aucun cas question d'occulter l'autre partenaire de la relation.

C'est pourquoi depuis 2005, Praxis inscrit son travail dans la coopération intersectorielle en collaboration privilégiée avec le CVFE (Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion) et Solidarités Femmes, qui accueillent et hébergent les victimes et leurs enfants. Praxis tente également d'instaurer un dialogue avec les services spécialisés dans l'aide et la protection de l'enfance. C'est à travers des groupes de responsabilisation que les intervenants font le pari de la prévention des récidives et de l'amorce des changements comportementaux et intra psychiques.

POURQUOI LE GROUPE ?

Pour des personnes présentant des passages à l'acte fréquents ainsi qu'une faible capacité d'introspection, «le groupe présente plusieurs avantages : le soutien des pairs, la confrontation aux autres et l'expérimentation de nouveaux modes de comportements (par exemple : apprendre à dire plutôt qu'à agir)» (Vincent Libert & al. 2012, p.28).

«Par ailleurs, le groupe permet un travail à trois niveaux :

- ◆ personnel : la personne face à elle-même, ses croyances, ses valeurs, ses représentations de soi, des autres, de la violence...
- ◆ relationnel : la personne face aux autres (les relations de pouvoir, de contrôle, de séduction,...)
- ◆ familial : le groupe comme une métaphore de la famille (la place que je prends, celle que l'on m'accorde, les alliances,...)» (Libert & al. 2012, p. 28).

Le processus relationnel de chaque participant est lu à travers ce qui se vit et se passe dans le groupe.

Pierre De Visscher souligne que *«tout participant devient partie intégrante d'une situation : chacun y est acteur effectif d'un apprentissage comportemental et/ou cognitif et/ou relationnel et/ou attitudinal»* (Pierre De Visscher, 2001, p. 211).

Vivre une situation groupale permet donc de se vivre autrement, en se percevant dans un univers autre, en entendant des histoires, des récits de vie, des croyances qui sont différents des siens, en percevant la manière dont le groupe reçoit les informations données, la manière dont on se raconte au sein d'un groupe, les impacts de nos actions sur les autres. Le groupe permet l'expérimentation.

Il permet également le travail sur les émotions, les sentiments. Des liens apparaissent et se vivent au sein du groupe. Il s'agit de *«tout ce qui, dans l'activité groupale, affecte les membres du groupe : émotions personnelles ou groupales, relations communelles ou conflictuelles, cohésion groupale»* (Simone Landry, 2007, p.258).

Le groupe autorise l'expression et le vécu des émotions à travers un cadre bien précis, qui doit être rassurant.

L'équipe des dix-neuf intervenants de Praxis est composée principalement de psychologues, criminologues ou assistants en psychologie, souvent titulaires de diplômes complémentaires en dynamique de groupe, en psychothérapie d'orientation psychanalytique, systémique, ou thérapie brève. Les inspirations théoriques sont donc très variées. Chaque intervenant chez Praxis est amené à animer plusieurs groupes en co-animation (par duos mixtes homme/femme) chaque semaine.

L'équipe reçoit en moyenne entre sept cents et huit cents dossiers par année dont 75% ont été orientés vers Praxis suite à une décision de justice.

La contrainte est donc extrêmement forte puisqu'elle prend la forme d'une injonction d'un tribunal. Les 25% qui n'entrent pas dans cette catégorie, sont souvent «poussés dans le dos» par une autre forme de contrainte: le conjoint victime de violences a quitté le domicile et conditionne son retour à une garantie de changement ; les violences conjugales et les séparations ont perturbés les relations parents – enfants et un service d'aide à la jeunesse conseille vivement à l'un des parents de consulter, etc.

Comme le dit Edith Goldbeter-Merinfeld dans «Aide contrainte et psychothérapie», les interventions des professionnels de l'aide s'instaurent sur un terrain miné: ils sont confrontés à la fois aux attentes de la Justice qui les mandate, à l'opposition des familles à ces prises en charge imposées,[...], vécues comme intrusives et autoritaires ; la mise sur pied d'une affiliation indispensable pour co-construire un espace de confiance, d'aide et donc un lien thérapeutique, exigera d'eux un tact et une sensibilité affinés» (Édith Goldbeter Merinfeld, 2011, p.5-10).

Mais le travail sous contrainte, un peu à la manière de poupées russes, renvoie à différents niveaux auxquels ce concept peut être considéré de manière emboîtée.

D'abord sous l'angle le plus large, l'angle sociétal. Comment un groupe d'intervenants laisse-t-il résonner le thème de la contrainte, de plus en plus présent dans l'imaginaire collectif ou la réalité sociale ?

La poupée russe «société» contient inmanquablement le collectif «groupe d'auteurs de violences conjugales et familiales». Surgit alors la question de comprendre en quoi le groupe permet un espace de choix, de libre arbitre malgré ou accompagné de la contrainte.

Apparaît ensuite la dimension suivante qui est celle du couple ou de la famille. La violence n'est pas une perte de contrôle, mais une prise de contrôle, l'installation d'un système complexe et récurrent de domination et donc de mise de l'autre sous contrainte. Comment ce niveau interfère-t-il avec les autres ?

Enfin, l'intervenant est lui-même sous contrainte, puisqu'il vit l'obligation « contractuelle » avec la justice de prendre en charge les dossiers, et donc les personnes et les personnalités qui lui sont attribués, selon le critère de l'ordre chronologique d'arrivée. Chaque intervenant peut développer une relation et un investissement particulier des usagers qui se présentent, sans demande dans le meilleur des cas, totalement réticents dans les plus complexes. La création du lien ou de l'affiliation doit pourtant se mettre en perspective, pour que le travail d'investissement et d'accompagnement pendant plusieurs mois soit possible.

QUESTIONS DE DÉBATS

Il a semblé que chacun de ces niveaux pouvait faire l'objet d'une fiche au sein de ce cahier pour inviter le lecteur à se poser à son tour les questions suivantes :

- ◆ Les personnes qui s'adressent à vous, à votre association sont-elles libres ou sous contrainte ?
- ◆ La contrainte vécue par certains de vos usagers vous a-t-elle conduit à modifier vos pratiques, vos méthodologies ?
- ◆ Comment articulez-vous le thème de la contrainte et la problématique sociale prise en charge par votre organisme (éducation, soin, aide, ...) ?
- ◆ Comment intégrez-vous l'existence de la contrainte dans votre éthique professionnelle ? Comment vivez-vous professionnellement mais aussi humainement avec la contrainte ? Comment l'évoquez-vous entre collègues ?

LA CONTRAINTE EST PARMI NOUS !

LA SOCIÉTÉ D'AUJOURD'HUI SERAIT-ELLE DAVANTAGE CONTRAIGNANTE ?

Nombreux sont les témoignages qui vont en ce sens : vécus du citoyen lambda, de l'éducateur, de l'assistant social, du psychologue, etc. Nous pourrions tout du moins admettre que l'accès à des services d'aide ou à des services éducatifs est de plus en plus conditionnés au respect de certaines règles / accords / conventions qui peuvent être perçues comme des contraintes.

La contrainte est un concept large qui ne fait pas référence uniquement à l'injonction de soin par une instance judiciaire. Un adolescent amené par ses parents chez un psychologue parce qu'il serait dépendant aux jeux vidéos est sous la contrainte de l'inquiétude et de la demande de soin de ses parents.

La rédaction de ce livret a permis de s'intéresser à différents secteurs professionnels concernés par la notion de contrainte. Quelques témoignages ont été recueillis en guise d'illustration.

Une psychologue d'un CPMS (centre psycho-médico-social) témoigne qu'elle a reçu en consultation un jeune garçon envoyé par la direction de l'établissement scolaire.

Cet adolescent avait présenté des comportements agressifs vis-à-vis d'un enseignant. Les sanctions prises à l'égard du jeune prévoyaient l'injonction d'aller consulter au CPMS et en plus, de prendre en charge une partie du prix de cette consultation sous peine de renvoi de l'établissement. Ce jeune n'était manifestement pas non demandeur d'aide.

Une assistante sociale d'un CPAS chargée d'examiner une demande d'allocations doit vérifier la capacité de mise en projet du demandeur. Or, depuis Maslow, le travailleur social sait combien il est difficile de mobiliser une personne sur des projets de développement et d'émancipation alors qu'elle est précarisée ou fragilisée dans ses besoins de base.

Un chômeur de longue durée va être obligé de s'inscrire dans une formation professionnelle même si cela ne correspond pas à un projet personnel pour s'assurer du maintien de ses allocations.

De nombreuses entreprises sont engagées par conventions paritaires à réserver une proportion de leur masse salariale à la formation continue du personnel. Cette intention louable se transforme parfois en obligation pour un travailleur d'accepter une formation interne même s'il n'adhère pas aux objectifs d'apprentissages. Combien de responsables des ressources humaines, combien de formateurs ne se sont-ils pas trouvés devant un groupe de participants peu motivés car estimant ne pas avoir choisi la formation mais obligés d'y participer.

La contrainte n'est pas toujours associée à la répression. Chaque matin, de chaque semaine, parents et enfants sont soumis à la contrainte de l'obligation scolaire. Il existe certains matins où nous voudrions nous y soustraire, et parfois nous le faisons avec quelques bonnes justifications ! Cette contrainte est associée à un projet de société plutôt positif ; il n'y a pas si longtemps (dans les années 1950 encore), en Belgique, le travail des enfants était chose courante à la campagne comme en ville. La répression n'est pas à l'origine de cette contrainte mais bien l'émancipation et l'éducation pour tous. La répression sera envisagée de façon progressive dans les cas de non-respect répété de l'obligation scolaire.

Toute société est fondée sur des droits et devoirs que ses citoyens sont censés respecter avec des sanctions en fonction des transgressions commises.

Un livret intitulé «La pression sociale» (Héloïse De Visscher, 2012, p.28) nous rappelle à juste titre le tiraillement incessant entre «conformisme et indépendance». Car «L'homme ou la femme éprouvent le besoin de se conformer ou de se différencier des autres» (De Visscher, 2012, p.13). Ce livret revisite «Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale» de Gustave-Nicolas Fischer (2010) et nous rappelle que l'influence sociale et les normes de groupe constituent des éléments d'organisation sociale très importants qui favorisent notamment le sentiment d'appartenance. Cependant, le conformisme ou la soumission ne sont pas les seules issues de l'influence sociale.

Au sein de Praxis, le public rencontré peut se sentir contraint de consulter soit par injonction judiciaire, soit par la pression sociale ou familiale, soit par la crainte d'être exclu de son groupe d'appartenance (couple, famille, amis, etc.) à cause de ses comportements violents.

Revenons un instant sur cette réalité de l'aide contrainte par injonction judiciaire.

Dans le cas de comportements criminels ou transgressifs, la contrainte sert à arrêter, limiter un comportement inadapté. Notre société actuelle ne se veut pas seulement répressive, mais veut également donner l'occasion au citoyen de changer, de s'améliorer. Nous sommes dans une société de soin.

La punition n'est plus une fin en soi mais un arrêt et une possibilité de permettre à l'individu de réparer les dommages commis, de se remettre en question et d'éventuellement modifier des fonctionnements relationnels en vue d'une réinsertion dans la société.

Reprendre une place dans la communauté des humains : voilà peut-être l'ambition de l'aide contrainte. Ce mouvement entre répression et soin fluctue selon les époques.

Un auteur comme Erving Goffman peut aider à la réflexion, lui qui développe les concepts de «stigmatisation» (Erving Goffman, 1963) et de «scène de la vie sociale» (Goffman, 1973). Mais également Michel Foucault qui portera de manière fervente un débat sur les pouvoirs individuels et collectifs, sur «Les Machines à guérir» (Michel Foucault, 1979) et les machines à punir.

L'association VIRES à Genève est un organisme de prévention et de traitement des violences exercées dans le couple et la famille. David Bourgoz, qui y exerce en tant que psychologue, livre sa représentation : «La caractéristique de l'aide contrainte, liée au contexte judiciaire, est que la demande de changement – par travail thérapeutique – est formulée par un tiers jugeant la possibilité d'arriver à une situation satisfaisante par ce biais et ce, une fois le délit établi ; le prononcé de cette sentence est une condition déterminante et un préalable essentiel à la thérapie sous contrainte. Il s'agit d'une mesure contraignante. Par cette condamnation, la justice manifeste le souhait d'un changement durable, profond chez le condamné par l'intégration de son modèle, en sa personnalité, du bien-fondé des normes communément partagées.» (David Bourgoz, 2004)

Un article de Virginie Polet, assesseur en exécution des peines au tribunal d'application des peines de Bruxelles, nous informe, en des termes juridiques, sur la manière dont la justice peut se saisir des opportunités de soins afin de compléter une réponse répressive: «Le tribunal d'application des peines créé en 2007 peut accorder des permissions de sortie, des congés pénitentiaires, des libérations conditionnelles, etc. (...)

Le tribunal assortit sa décision d'octroi d'une modalité d'exécution des peines de conditions générales et de conditions particulières parmi lesquelles, on retrouve le cas échéant, l'obligation de mettre en place un suivi psychosocial. (...) Les suivis thérapeutiques retenus comme conditions particulières relativement à des problématiques de violence et de toxicomanie et également dans le cadre des infractions à caractère sexuel». (Virginie Polet, 2012)

Dans son ouvrage «Famille(s) sous aide contrainte» (François Gouraud, 2011), François Gouraud indique qu'en France, en 2008, le juge des enfants a pris plus de 64 000 nouvelles décisions de mesure d'aide éducative en milieu ouvert (AEMO). Qu'en est-il en Belgique ? La statistique n'a pas été trouvée.

Cependant, le rapport d'activité publié en 2010 par la Direction de l'aide à la jeunesse indique que durant l'année 2009, 1719 placements ont été enregistrés dont 240 en régime fermé.

L'aide contrainte par injonction d'un tribunal est donc bel et bien présente dans les foyers pour parer à la violence conjugale et aux maltraitances familiales.

Cette réalité peut-t-elle être refusée ou occultée par les professionnels de l'aide psycho-sociale ?

L'asbl Praxis a la particularité d'avoir choisi, d'emblée dès sa création, d'accepter d'accompagner des personnes, contraintes par une décision de justice, à demander de l'aide par rapport à des comportements délictueux.

Aujourd'hui, des plannings familiaux, des services de santé mentale, des services d'aides sociales reçoivent également de nombreuses consultations sous contraintes judiciaires. Ces services ont dû s'adapter alors que cela ne faisait pas partie du projet initial. En effet, un intervenant social peut-il refuser d'aider une personne qui est obligée de se faire aider ? Autrement dit : l'intervenant peut-il refuser d'aider la personne qui se présente en avouant qu'elle est obligée de le faire, en lui répondant «non, je ne peux vous accepter que si vous êtes volontaire» ? Sur qui pèse plus la contrainte, sur la personne qui consulte ou sur l'intervenant qui reçoit la demande ?

Les fondateurs de l'asbl Praxis ont porté l'ambition d'«inventer une réponse», un «espace original» qui n'existait pas (ou très peu), pour des personnes qui, de toute façon, étaient sous contraintes diverses. (Exemple: pour les toxicomanes qui sont sous toute une série de contraintes punitives de la justice,...). L'association fut créée pour inventer des réponses à la question : «Est-il possible de créer un espace différent qui ramène chaque personne à son humanité, à des possibilités de choix différents, qui ne réduit pas la personne à son comportement transgressif ou délictueux ?»

Les valeurs de l'association sont clairement affichées sur le site internet : «Considérer chaque individu, dans sa dignité, comme un acteur de changement, responsable de ses choix. Nous nous attachons à ce que la forme de notre intervention rende compte de notre volonté de valorisation des individus, de leur expression responsable et de leur engagement citoyen.

Il nous paraît essentiel de restaurer la personne au centre du dispositif, de lui donner une place d'acteur émettant des avis, des critiques positives et négatives sur les rôles qui (lui) sont attribués.»

Le tiraillement incessant entre conformisme et indépendance, entre normes sociales et libre arbitre, entre règles collectives et respect des individualités, appelle un entre-deux perpétuellement négocié, réinventé, co-construit sur un mode démocratique.

L'asbl Praxis est sans doute née parce que ce tiraillement existe, naturellement, dans la société.

Praxis et l'aide contrainte ne sont pas des solutions en soi mais peuvent constituer des espaces de paroles où se construisent des solutions partielles, temporaires ou durables pour chaque individu inscrit dans un groupe social.

Au lendemain de ses vingt années d'existence, l'équipe de l'asbl Praxis se questionne encore : la visée humaniste et citoyenne, présente depuis les fondements de l'association, tient-elle dans la durée ? Entre contrôle et aide sociale, est-il possible de créer un espace qui ne soit pas instrumentalisé ?

QUESTIONS DE DÉBATS

- ◆ Quelles sont les différentes formes de contraintes exprimées par votre public (injonction judiciaire, obligation familiale, etc.) ?
- ◆ La contrainte - ou la condition contraignante - est bien souvent affichée avec une «bonne intention», «pour le bien des personnes» : qu'est-ce que ça dit de notre société et de notre démocratie? Qu'est-ce que ça produit au niveau «du citoyen», mais également du travailleur social chargé de faire appliquer l'injonction ? Y a-t-il une part de liberté individuelle possible sous la contrainte ?
- ◆ Les lois, les règles sociales, les limites morales ont contribué à la civilisation de nos sociétés, civilisation qui nous a fait quitter une sorte d'état de «Horde Sauvage» pour paraphraser Durkheim. L'aide contrainte est-elle réellement évitable face aux comportements délictueux ? N'est-ce pas un dispositif créant fondamentalement une possible ré-humanisation ?

LE GROUPE COMME ESPACE DÉMOCRATIQUE POSSIBLE SOUS LA CONTRAINTE !

L'accompagnement proposé par Praxis aux auteurs de violences conjugales et familiales prend la forme de groupes de responsabilisation. Ce sont des groupes restreints de maximum neuf participants co-animés par un duo d'intervenants.

Ce choix méthodologique n'est pas sans rapport avec le fait que le public de l'association est majoritairement sous l'injonction d'une aide contrainte par la justice. Le groupe va constituer un levier de changement même si la demande est minimale.

Comme le précisent Anzieu et Martin (1968), un groupe restreint au sens psychosocial du terme représente «un groupe où chacun connaît tous les autres et peut établir avec tous les autres une relation personnelle. Il suppose l'existence d'une 'unité' psychologique spécifique solidarisant d'une certaine manière les membres du groupe par rapport à l'environnement naturel ou social. Cette 'appartenance' solidaire et solidarisante est marquée par l'affrontement commun face à une problématique commune».

«Pour Lewin, le groupe est également un laboratoire social permettant d'élaborer de nouvelles conduites de sorte que celles-ci puissent exercer leur rôle d'agent de changement dans la société» (Gustave-Nicolas Fischer, 1997).

«Selon la théorie psychanalytique, le comportement des membres au sein d'un groupe peut être interprété comme la réactivation de conflits antérieurs non résolus au sein de la famille ; les rapports des membres avec l'intervenant sont alors vus comme une répétition de relations antérieures avec une figure de pouvoir». Toselan et Rivas (Daniel Turcotte, 1998 et Jocelyn Lindsay, 2001, p.31). L'expérience de vie de groupe libère la parole, la communication et la réflexion. Elle peut également être lieu d'apprentissage.

Le choix méthodologique du groupe n'est pas non plus sans rapport avec le fait que le public de l'association est composé de personnes qui recourent aux attitudes et comportements violents au sein de leurs relations amoureuses et familiales. Ce type d'attitudes est profondément ancré. L'information ou la formation éducative ne suffisent pas à susciter le changement.

Les études et recherches sur les «Attitudes» : Gordon Allport (1935), Spencer Rathus (1981) peuvent apporter un éclairage intéressant et permettre de réfléchir à l'attitude du conjoint agresseur vis-à-vis de sa partenaire. Cette attitude s'élabore et se maintient grâce à un système de croyances complexe et très ancré. Ce système de croyances éclaire sur le rapport qu'entretient l'auteur avec la réalité sociale, avec son environnement.

Les récits de violences entendus dans les groupes de responsabilisation comportent à chaque fois, et de manière très entremêlées :

- ◆ Une dimension affective : des émotions fortes, parfois envahissantes.
- ◆ Une dimension cognitive : des opinions, croyances, valeurs, stéréotypes qui organisent les relations.
- ◆ Une dimension comportementale : un passage à l'acte qui porte une intention.

Des dispositifs expérimentaux marquants et polémiques nous enseignent comment, du point de vue de la psychologie sociale, l'expérience vécue peut modifier fondamentalement les attitudes, et ce, bien plus que les (dis)cours.

Ainsi, en 1970, Jeanne Elliot, institutrice, décrit une expérimentation au sein de sa classe, montrant l'induction de stéréotypes et le changement d'attitudes que prennent les élèves.

«Dans un premier temps, elle dit à toute sa classe qu'une récente étude avait prouvé que les personnes avec les yeux marron étaient moins intelligentes que celles avec les yeux bleus.

Pour appuyer ses propos, l'institutrice a recours à «l'exemple typique» pour justifier le stéréotype. Elle peut citer les comportements de tel enfant sous-entendu «typique de la catégorie» en disant qu'un petit garçon aux yeux bleus ne ferait jamais cela. Ensuite, l'institutrice va observer le comportement des enfants en récréation, puis, elle va soumettre une dictée aux enfants.

En fait, les enfants aux yeux marrons (victimes du stigmatisme) vont être d'avantage repliés sur eux-mêmes. A l'inverse, les enfants aux yeux bleus vont être plus exacerbés et vont adopter des comportements agressifs vis-à-vis de l'autre groupe. Pour ce qui est des résultats scolaires, les enfants aux yeux bleus vont avoir des résultats significativement supérieurs aux enfants qui ont des yeux marrons.

Deux jours plus tard, l'institutrice dira aux enfants qu'il y a eu une erreur et que désormais, il est certain que ce sont les enfants aux yeux marrons qui sont supérieurs à ceux avec les yeux bleus. Et là, elle observe et évalue les enfants. Les résultats vont alors s'inverser.»

(Psychologie sociale.com).

L'expérience met en avant les rôles adoptés par les enfants et le changement d'attitude qui y est associé, ainsi que les concepts de discrimination et de stéréotype. Nous constatons donc que le changement d'attitude passe par le vécu.

Le film allemand **La Vague** (*Die Welle*) réalisé par Dennis Gansel en 2008 illustre également ce propos.

L'asbl Praxis accompagne des personnes en souffrance ou en difficulté relationnelle. Il est évident que de telles expériences n'ont pas cours au sein des groupes de responsabilisation. Il n'en est nul besoin d'ailleurs. La vie du groupe est suffisamment riche pour produire d'elle-même un espace privilégié afin de nouer des relations différentes ou mettre à jour les fonctionnements relationnels.

Golembiewsky (Robert Golembiewsky, 1972, 1992, p.188) synthétise simplement le propos développé ci-dessus lorsqu'il estime que le groupe est une «source fondamentale d'influence sur le comportement, les attitudes et les croyances de ses membres». Le groupe est agent de changement, de transformation.

Le groupe donne alors lieu à une forme d'acculturation, où les membres se lient les uns aux autres et partagent ensemble un univers commun, édifié par leurs spécificités et leurs perceptions propres. Ils découvrent ainsi d'autres vécus, d'autres perceptions, d'autres modes de fonctionnement. Le lien qui se crée entre les participants permet la mise en acte d'une réflexion spécifique.

Les participants ont la possibilité de découvrir et de se découvrir d'une autre manière.

«Les participants constituant le groupe de thérapie jouent un rôle premier dans le travail thérapeutique (...)

Le groupe est un contenant pour les angoisses et la culpabilité d'un des leurs comme pour sa colère devant la confrontation des thérapeutes ; à la fois, il appuie celle-ci devant celui qui tend à refuser la remise en question de ses agirs, car d'aucun y reconnaît ses propres mécanismes de défense (...) Le groupe est également fort utile pour personnifier un tiers absent que l'on veut introduire dans le travail avec un participant, comme son référent, sa conjointe et sa famille d'origine» (Guy Ouellet et Jean-François Renaud, 2009, p.4).

Le groupe peut donc être le levier pour permettre au participant de reprendre une part de liberté et ouvrir un espace de travail car il permet de sortir d'un lien duel entre l'usager et l'intervenant. Ce n'est cependant pas la panacée : «A travers notre sollicitation du groupe pour qu'il supporte et confronte un des participants, il y a toutefois danger de polarisation et d'escalade symétrique si les deux thérapeutes se positionnent rigidement dans la confrontation ; tous peuvent faire alors coalition contre les thérapeutes et il y aura paralysie dans le processus thérapeutique. De même, il pourrait y avoir une coalition des thérapeutes et du groupe contre un client récalcitrant ou indésirable, devenu bouc émissaire» (Ouellet et Renaud, 2009, p.4).

Le groupe permet de fixer des règles globales pour tous, auxquelles chacun doit se confronter. Cet aspect cadré permet, pour les participants, de vivre autre chose que ce dont ils ont l'habitude. Le groupe réunit différents individus et donc plusieurs manières d'envisager le monde, un brassage de culture et de croyances.

Il serait également intéressant de développer la notion de 'cadre de travail' (ou cadre thérapeutique) défini pour qu'un groupe constitue un espace d'expression sécurisant et apprenant. Cela pourrait être le sujet d'un autre livret tant le thème est vaste et complexe.

Il faudra donc se contenter de dire, pour l'instant, que le cadre instauré dans le groupe permet de fixer des règles globales pour tous, auxquelles chacun doit se confronter. Ce cadre permet de se référer à une autorité non abusive et non aléatoire. Cela permet, pour les participants, de vivre autre chose que ce dont ils ont l'habitude.

QUESTIONS DE DÉBATS

- ◆ Quels sont les outils, les méthodes que vous pouvez développer au sein de votre service lorsque vos usagers sont peu porteurs d'une demande personnelle ?
- ◆ En quoi des activités de groupes pourraient-elles soutenir vos actions auprès d'un public contraint ?
- ◆ Quelles sont les conditions à réunir pour développer un travail de groupe structuré, rassurant et pertinent ?

QUAND LE TERME «CONTRAINTE» ENTRE EN ÉCHO AVEC LES TERMES «VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES».

La sociologie moderne nous rappelle que la réalité est socialement construite. Ce qui est estimé violent au sein d'une société et le rapport à cette violence varient selon les lieux et les époques.

«A ce sujet, François de Singly clôture un de ses ouvrages dédié à la famille contemporaine de la façon suivante : 'la violence du conjoint envers sa ou son partenaire, ou de parent envers son enfant, constitue un des risques inhérents aux relations de dépendance, associée de plus à la domination masculine. La sociologie de la famille doit à l'avenir intégrer davantage l'analyse des violences afin d'appréhender les différentes formes de mépris familiales'» (Laureline Delhelle, 2013, p 5).

Laurent Mucchielli, en se référant au concept de 'pacification des mœurs', ajoute : «En réalité, notre société ne supporte plus la violence, ne lui accorde plus de légitimité, ne lui reconnaît plus de sens. Du coup, les comportements changent de statut. Ce qui était regardé jadis comme normal ou tolérable devient anormal et intolérable. Laurent Mucchielli, Violence : les paradoxes d'un monde pacifié».

(Delhelle, 2013, p 8).

Au nom de quoi, dans un couple, l'un pourrait-il contraindre l'autre par la force morale, psychique, physique ?

Un article publié par la revue *Thérapie Familiale* en 2001 dessine un panorama de onze théories les plus fréquemment utilisées pour comprendre les phénomènes de violences domestiques. Ce panorama organise les différentes théories en sept niveaux :

Niveau 1 : localise les causes du comportement à l'intérieur de la personne

- ◆ La théorie de la violence basée sur un problème de santé mentale : «il souffre d'un trouble de la personnalité, c'est pour cela qu'il a agi comme cela».
- ◆ La théorie du manque de contrôle de soi, la théorie de l'impulsivité : «il ne sait pas se contrôler».

Niveau 2 : localise la violence dans le développement

- ◆ Les théories développementales de la violence et les théories de l'apprentissage social : «il est violent parce que son père était violent».
- ◆ La théorie du blocage d'origine psycho-sexuel : «il a régressé à un stade de développement antérieur».

Niveau 3 : localise la violence au sein des relations humaines

- ◆ La théorie du 'contenant' : «sa capacité de tolérance des frustrations et insatisfactions a été dépassée, et une goutte d'eau a fait déborder le vase».
- ◆ Le modèle de la frustration-agression, fort comparable à la précédente : «si je suis frustré, alors j'agresse».

Niveau 4 : localise la violence dans des blocages de communication : la personne qui agit violemment souffre d'un pauvre développement des qualités sociales et relationnelles.

Niveau 5 : la théorie de la désinhibition : considère la violence comme l'effet d'un état chimique différent, comme la conséquence de l'utilisation de l'alcool ou de drogues.

Niveau 6 : les théories circulaires de la violence : localisent la violence et la comprennent comme générée au sein d'interactions.

Niveau 7 : les théories féministes : localisent la violence dans les structures sociales qui favorisent les rapports de pouvoir inégalitaires entre les hommes et les femmes.

Pour de plus amples références, lire l'article de Kuenzli-Monard, Fabienne, (2001), Déconstruction des idées reçues sur la violence : une alternative à la violence, *Thérapie familiale*, Vol.22, n°4, p.397-412, Genève.

Le référentiel théorique peut donc être vaste et varié. Le travail de groupe permet de repérer les théories que les auteurs de violences conjugales s'appliquent à eux-mêmes, et de leur faire prendre conscience de combien elles réduisent les marges de liberté, renforce l'idée du déterminisme du comportement.

L'enjeu du travail clinique chez Praxis s'axe principalement autour de la liberté, assumer la liberté du participant à être ce qu'il est, et à faire respecter cette liberté par rapport à l'autre en utilisant les mots et non le passage à l'acte violent. Liberté également par rapport au partenaire en travaillant sur la liberté de l'autre, les enjeux et l'acceptation de celle-ci.

Toutes ces dimensions vont d'ailleurs se rejouer dans le groupe et vont se révéler par la dynamique à l'œuvre dans celui-ci.

QUESTION DE DÉBATS

- ◆ La violence conjugale et familiale met sous contrainte et sous contrôle (physique, psychique) tous les membres de la famille : emprise, conflits de loyauté pour les victimes en ce compris les enfants exposés à cette violence. Lorsque la justice contraint le conjoint agresseur à demander de l'aide, en quoi est-ce sécurisant ?
- ◆ En quoi est-ce pertinent ? L'aide contrainte est-elle une forme de mise en sécurité pour la famille ? L'aide contrainte permet-elle de diminuer les risques de récidives et par conséquent la dangerosité d'une situation familiale ?
- ◆ Y a-t-il une dialectique possible entre la légitimité de la contrainte par la loi face à l'illégitimité de la contrainte par le recours à la violence dans le couple et la famille ?

DOUBLE CONTRAINTE POUR LES INTERVENANTS PSYCHO-SOCIAUX ?

Connaissez-vous cette historiette que les psychologues et thérapeutes se racontent dans les colloques pour se moquer d'eux-mêmes ?

La voici : un thérapeute se promène sur un pont au-dessus d'une rivière aux flots féroces. Ce promeneur aperçoit au loin un mouvement dans l'eau, comprend que c'est une main qui s'agite, que quelqu'un se débat avec le flux tourbillonnant de l'eau. Ce thérapeute observe la scène avec attention et voit le baigneur en difficulté se rapprocher rapidement du pont.

Le thérapeute observe depuis un côté du pont, puis se dépêche de rejoindre l'autre versant pour poursuivre son observation quand tout à coup, il entend «A l'aide ! Aidez-moi !». Le thérapeute réagit «Ah ! Enfin une demande !».

Les Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratique de réseaux ont consacré l'un de leurs numéros à l' «Aide contrainte & psychothérapie» (2011, n° 46).

En introduction, Goldbeter–Merinfeld interroge: «Que faire de ceux qui viennent sur le conseil de leur tante, de leur voisine, de leur médecin ou de l'institutrice ... et qui n'auraient jamais osé tenter une telle démarche s'ils avaient dû en assurer seuls la responsabilité ... Ceux qui appartiennent à des milieux où l'on ne demande pas, sauf pour d'autres que pour soi, où il est indécent ou égoïste de solliciter une aide personnelle ... Ceux pour qui, finalement, la capacité d'énoncer un besoin et une demande constituerait l'étape ultime, si pas l'objectif de la thérapie» (Ibidem, p.5).

Les psychologues et travailleurs sociaux qui acceptent de recevoir une personne contrainte de consulter par injonction judiciaire sont des intervenants malmenés.

D'abord, ils sont peu préparés aux spécificités de l'aide contrainte. Leur formation initiale et leurs supervisions les ont préparé à recevoir une demande, à l'entendre, à l'analyser, à la déployer.

«Nulle thérapie ne serait possible sans demande personnelle du sujet qui consulte !»

Voilà une affirmation maintes fois martelée qui clive le paysage psycho-social. Dans certains milieux, l'on peut même avoir le sentiment d'appartenir à une sous classe: la 'basse classe' psychothérapeutique lorsque l'on travaille avec l'aide contrainte face à la noblesse du thérapeute qui reçoit le sujet d'une démarche volontaire.

Goldbeter formule ainsi la question à propos des thérapeutes qui travaillent avec l'aide contrainte : «Sont-ils pervertis par une société policière et intrusive, ou sont-ils des professionnels qui ont pris le risque d'aller au-devant des familles où des comportements déviants hors des normes sécuritaires et des souffrances ont mis en danger certains de leurs membres ou de leur environnement (...）」 (Ibidem, P.5)

Dans le travail sous contrainte, le duo d'intervenants est confronté à deux types d'entre elles : la contrainte explicite, celle de l'obligation de «soin», et les contraintes invisibles, que l'on pourrait aussi définir comme les normes implicites. Celles-ci peuvent tout autant être celles de l'usager, du groupe constitué, que de l'intervenant lui-même ou de l'autorité mandante.

Les intervenants sous contrainte ont le même chemin à faire que les usagers qu'ils accompagnent : je suis obligé de prendre en charge cette personne (qui parfois me fait peur, dont j'anticipe qu'elle va bouleverser le groupe dans sa dynamique actuelle), je suis contraint, de plus, à intégrer et accepter les normes fixées par le pouvoir subsidiant, définissant largement les modalités d'intervention (nombre de personnes dans le groupe, rythme du travail, modalités de fin de participation, etc.).

Usager et intervenant vivent en commun également une forme d'obligation de résultat, et il relève parfois de la gageure, dans cet interstice, de retrouver un espace de liberté au travail qui va se nouer entre eux.

L'intervenant a le choix de verbaliser cette contrainte commune de manière très explicite pour lever la résistance et parfois créer un début d'alliance thérapeutique. C'est cette alliance thérapeutique, favorisée souvent par le groupe (« moi aussi au début, ça m'embêtait d'être là » diront certains des autres membres du groupe), qui parfois permet d'accélérer le mouvement vers le travail sur les contraintes invisibles.

Le travail d'intervention vise davantage à révéler les contraintes invisibles et les mettre en dialogue, c'est-à-dire faire prendre conscience des normes, des compulsions à la répétition de chacun et au sein du groupe. L'enjeu de tout clinicien au sens large est de faire passer le patient sous contrainte de la position «je subis à cause de», c'est-à-dire la position passive (ou position d'objet) à la position «je choisis» (position de sujet), qui permet de remettre du choix face à l'impuissance.

Il s'agit pour les intervenants de déconstruire, pour eux comme pour les usagers, la vision mentale et cognitive de la contrainte.

Pour ce faire, dès la première rencontre, la notion de choix et des conséquences des choix sont proposées. Chaque semaine, une part de liberté se rejoue, de par le processus fractionné. Chaque semaine, chaque membre du groupe repose des choix qui sont l'occasion d'apprentissages : être là, à l'heure, en ayant ou pas rempli son journal, parler ou ne pas parler, venir sobre ou pas... La marge de liberté, ou de libre arbitre, s'instaure dans le fait de choisir de quoi et comment on va en parler.

L'explicitation et la constance des règles permettent l'anticipation des conséquences, et donc le choix pour l'utilisateur.

L'intervenant, par la création d'un espace sécurisé et contenant, fondé sur des règles claires et identiques pour tous, définit la possibilité donc la liberté d'être soi-même, de retrouver au sein du groupe une dignité perdue à l'extérieur, ou au sein de la famille.

Le libre arbitre de l'intervenant sous contrainte se niche également dans son style personnel d'intervention, et la possibilité de l'exercer en confiance, au sein d'un duo stable où il est identifié.

Il est cependant légitime de se poser une question : l'humanisme a-t-il ses limites ? L'intervenant peut-il être confronté à une pulsion de rejet, une impossibilité émotionnelle d'accompagner un(e) auteur(e) de violence conjugale ?

Reconnaître que cela est possible tient à la fois de l'honnêteté intellectuelle et de la réalité humaine. Heureusement, pourrait-on même dire, que l'intervenant n'est pas capable d'accompagner, de manière standard, tous les usagers quels qu'ils soient.

Ce serait le signe d'un manque de lecture ou de reconnaissance de ses propres affects. Dans ces situations, l'intervenant qui se sent alors « super contraint » s'appuiera sur son co-intervenant, qui ne ressent peut-être pas les choses avec la même intensité. L'un passera alors le relais à l'autre pour traverser, avec l'usager, ce moment difficile. Le duo analysera sans doute quel scénario relationnel l'usager, qui nous met dans cet état, tente de rejouer avec nous. Le rejet n'est-il pas ce qu'il cherche à susciter, pour confirmer un scénario de vie maintes fois répété et qu'il a du mal à aménager ou à dépasser?

Un duo d'intervenants solide, solidaire et complémentaire permet de traverser bien des situations difficiles, mais aussi d'éprouver du plaisir dans le travail d'accompagnement sous contrainte. De même, une équipe au sein de laquelle peuvent se dire les difficultés, se partager les pistes d'intervention, et les moments de rire dans les groupes, voilà une forme de service que nous pouvons rendre à nous-mêmes, et donc aux usagers. Si ces derniers ressentent cette complémentarité, la confiance installée et le plaisir qu'ont les intervenants à les accompagner parfois, le travail sollicitant, difficile, peut même rayonner dans des instants de grâce fugace qu'il faut savoir saisir. Tous les intervenants en ont vécus, et ce sont ces instants qui donnent sens au travail, encouragent et donnent l'envie d'aller plus loin avec chacun et le groupe. Ces instants de vraies rencontres permettent de conserver sa croyance en l'homme et en sa capacité de changement.

CONCLUSION

Nous avons abordé, au cours de ce livret, la notion de contrainte, en partant de l'image des poupées russes. La contrainte est présente sur plusieurs niveaux : contrainte au niveau sociétal, contrainte dans un cadre judiciaire, contrainte dans la famille, dans le couple, contrainte pour l'individu (usager et intervenant).

Tout individu vit des contraintes. Certaines lui sont habituelles, d'autres le confrontent à des situations particulières face auxquelles il doit se positionner.

Une contrainte n'est pas l'autre. Une personne pourra vivre une situation où la contrainte lui apparaîtra facile à porter, alors qu'elle sera insupportable pour quelqu'un d'autre.

Dès lors, comment définir la contrainte ? A quoi est-elle associée, pour chaque individu, en tant que personne, en tant que membre d'un couple, d'une famille, d'un groupe social ?

Quelle part de choix avons-nous face à la contrainte ? Comment percevoir le champ des possibles dans un cadre contraignant ? Quel libre arbitre avons-nous ? Quels choix pouvons-nous faire ? Comment envisager nos décisions face au contexte de contrainte ?

Toute prise de position face à la contrainte a des implications. Elle sous-tend des conséquences pour la personne.

Cette contrainte prend place dans chaque strate de vie. Au sein du monde professionnel, quelle part de choix avons-nous ? Quelle est la marge de liberté de chacun ?

Que faire de cette marge de liberté ?

Au sein de Praxis, la pratique professionnelle est en lien constant avec la contrainte. Le groupe d'intervenants et les usagers vivent avec cette réalité et se l'approprient. Même si la posture est différente, l'utilisateur et l'intervenant sont confrontés tous deux à la contrainte.

Nous considérons le groupe comme lieu de changement, d'espace privilégié, où l'utilisateur expérimente. Le groupe est à la fois lieu de contrainte et de liberté.

L'intervenant établit le cadre de travail en groupe. Même s'il se trouve, lui aussi, face à des contraintes, il ne peut pas occulter qu'il occupe, cependant, une position d'autorité, c'est-à-dire de pouvoir ou tout du moins d'influence : comment ne pas abuser de cette position ? Comment ne pas se faire l'incarnation de la norme ?

En quoi l'intervenant, dans sa posture éthique, peut-il favoriser la création d'un espace de choix ?

Comment aborder le thème du changement, dans un contexte qui peut sembler fermé, obligatoire ? Comment laisser la porte ouverte au changement ? Qu'est-ce que le changement ?

La société actuelle englobe à la fois espace de liberté et contrainte. Nous avons tous à nous positionner dans un cadre précis et spécifique, ce qui interroge nos représentations, nos manières de faire. Quels sont les éléments sur lesquels nous avons pris ? Quelles sont nos ressources pour maintenir un confort, un espace de choix, dans la contrainte ?

BIBLIOGRAPHIE

Anzieu, Didier, & Martin, Jacques-Yves, (1968), *La dynamique des groupes restreints*, Paris, Presses Universitaires de France.

Ausloos, Guy, (1998-1999), *Les compétences des personnes, des familles et leur obligation de se faire aider : un paradoxe, une antinomie ?* Québec, Éres.

Bourgoz, David, (2004), *Intervention thérapeutique sous contrainte et processus thérapeutique : diversité des modèles* ; diffusé à Genève le 19 novembre 2004.
<http://www.vires.ch/documents/bourgoz2004.pdf>

Deswarte, Elisabeth, (2005/2013), Psychologie sociale.
com http://www.psychologie-sociale.com/index.php?option=com_contact&task=view&contact_id=2&Itemid=136

de Singly, François, (2010), *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Armand Colin.

De Visscher, Pierre, (2001), *La dynamique des groupes d'hier à aujourd'hui*, Paris, Presses Universitaires de France.

Doise, Willem, Deschamps, Jean-Claude, Mugny, Gabriel, (1997), Chapitre 9, sujet : un individu interpellé et identifié, *Psychologie sociale expérimentale*, Paris, Armand Colin.

Goldbeter-Merinfeld, Edith, (2011), N°46 Aide contrainte & psychothérapie, *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, Bruxelles, De Boek Université.

Golembiewsky, Robert, Tessier, Roger, Tellier, Yvan, (1992 traduit de l'anglais, 1972), *Interventions dirigées sur le groupe. Quelques tendances de développement, Changement planifié et développement des organisations, Méthodes d'intervention, consultation et formation, tome 7*, Québec, Presses de l'Université.

Gouraud, François (2011), *Famille(s) sous aide contrainte*, Paris, L'Harmattan.

Landry, Simone, (2007), *Travail, affection et pouvoir dans les groupes restreints*, Québec, Presses Universitaires du Québec.

Libert, Vincent, Jacob, Anne et Kowal, Cécile (dir.), (2012), *L'aide aux auteur(e)s de violences conjugales et intrafamiliales*, Louvain-La-Neuve, Academia.

Ouellet, Guy, & Renaud, Jean-François, (2009), *La psychothérapie dans le cadre d'une aide contrainte ou la réalité à trois*. Québec.

Polet, Virginie, (2012) *Santé conjugulée, Le Tribunal d'application des peines*, n°59.

Royen, Bernard, (2007-2008), *Aide contrainte ou contrainte d'aide, Cas particuliers d'accompagnement d'auteurs de violences conjugales référés par une autorité* (non publié).

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Dans ce livret, il est question du tiraillement incessant entre conformisme et indépendance, entre normes sociales et libre arbitre, entre règles collectives et respect des individualités. Ce tiraillement appelle un entre-deux perpétuellement négocié, réinventé, co-construit sur un mode démocratique.

Pour débattre de ce thème, nous suggérons la lecture de deux romans :

◆ Georges Orwell, 1984, Collection Folio (n° 822), Gallimard

«De tous les carrefours importants, le visage à la moustache noire vous fixait du regard. BIG BROTHER VOUS REGARDE, répétait la légende, tandis que le regard des yeux noirs pénétrait les yeux de Winston...

Au loin, un hélicoptère glissa entre les toits, plana un moment, telle une mouche bleue, puis repartit comme une flèche, dans un vol courbe. C'était une patrouille qui venait mettre le nez aux fenêtres des gens. Mais les patrouilles n'avaient pas d'importance. Seule comptait la Police de la Pensée.»

◆ William Golding, Sa Majesté des Mouches, Collection Folio (n° 1480), Gallimard

«Une bande de garçons de six à douze ans se trouve jetée par un naufrage sur une île déserte montagneuse, où poussent des arbres tropicaux et gîtent des animaux sauvages. L'aventure apparaît d'abord aux enfants comme de merveilleuses vacances. On peut se nourrir de fruits, se baigner, jouer à Robinson. Mais il faut s'organiser. Suivant les meilleures traditions des collèges anglais, on élit un chef.»

TRAVAIL EN ACTION

Intentions de ce livret

◆ La contrainte est-elle omniprésente dans notre société et donc dans le secteur psycho-social ? L'éducation permanente, la formation continuée, l'aide sociale, etc. sont-elles des espaces de normalisation sociale, voire de répression ou sont-elles des espaces d'expression et d'émancipation ? Comment les intervenants psycho-sociaux de l'asbl Praxis «font-ils avec» la contrainte qui pèse sur leurs usagers et donc sur eux ?

Autant de questions pertinentes et confrontantes qui ont été l'occasion de renouer avec un débat interne permanent sur l'éthique et le sens du travail psycho-social sous la contrainte.

La direction de l'asbl Praxis a choisi de déposer toutes ces questions et leurs corollaires au sein de l'équipe pour recueillir la parole des intervenants et ensuite structurer les échanges sous forme de fiches invitant le lecteur à transposer ce questionnement au sein de sa réalité professionnelle.

Public visé

- ◆ Les animateurs, formateurs, coordinateurs, directeurs du secteur associatif et des services publics.
- ◆ Les éducateurs, assistants sociaux, psychologues qui travaillent sous mandat.
- ◆ Toute personne intéressée par le sujet.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles